

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/119 DU 01 SEPTEMBRE 2026 PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE ET DE CERTAINS CONSEILLERS AU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES QUESTIONS DE LA POLICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu les dossiers personnels et administratifs des intéressés :

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Bureau chargé de l'Administration et de la Gestion :

Colonel de Police HAGABIMANA Hassan, OPN 0389 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Judiciaires et du Mouvement des Personnes :

Colonel de Police KANSE James Jonas, OPN 0173 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé de la Planification, d'Instructions et d'Opérations :

Colonel de Police NDAYIZEYE Christophe, OPN 1248 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé de l'Administration et de la Gestion :

Colonel de Police NZOHABONAYO Sylvestre, OPN 0493 de la matricule.

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 01 septembre 2026,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-